



ARSENAL DE L'ANIMATION

SUPAP-FSU ET CFDT EN INTERSYNDICALE :

Plus forts ensemble pour l'animation parisienne !

Nos deux organisations syndicales, majoritaires dans les instances de la DASCO, partagent largement le constat de la dégradation progressive de nos conditions de travail et des conditions d'accueil des enfants depuis des années :

Sous-effectifs récurrents, précarité massive, formation insuffisante, augmentation de la charge de travail des encadrant.es, rémunérations ne permettant pas de vivre décemment, etc...

L'Arsenal de l'animation est l'occasion de ce changement en profondeur indispensable pour nos métiers.

POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, POUR NOS REMUNERATIONS, POUR L'AMELIORATION DE NOTRE SERVICE PUBLIC DANS LES ECOLES, L'INTERSYNDICALE SUPAP-FSU / CFDT REVENDIQUE :

► EFFECTIFS

- ▶ 500 titulaires AAAS supplémentaires (pour atteindre le nombre de plus de 2500 AAAS Titulaires, effectif équivalent à 2017), la contractualisation de tous les vacataires sur postes permanents (débouchant sur un CDI au bout de 6 ans)
- ▶ 1 REV B par école, 1 REV S par école, 1 animateur.trice lecture par école, 1 ASEM par classe
- ▶ L'augmentation du nombre de REV S renforcés déchargé.es sur tous les temps (à partir de 150 enfants sur l'interclasse et dans toutes les écoles polyvalentes)
- ▶ La mise en œuvre de brigades de remplacement d'AAAS titulaires dans chaque CASPE (avec une durée maximale du remplacement de deux semaines)

► CONDITIONS DE TRAVAIL ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

- ▶ Le respect des taux d'encadrement sur tous les temps et sur toutes les écoles, la réduction des taux d'encadrement sur les TAP à 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire
- ▶ La réduction du temps de travail (augmentation du niveau de sujétion de nos métiers)
- ▶ Des formations diplômantes BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS pour les professionnel.les de l'animation que nous sommes
- ▶ Du personnel dédié et formé pour l'hygiène des enfants en maternelle sur tous les temps péri et extrascolaires (extension des contrats des AREM)
- ▶ Des éducateurs spécialisés diplômés d'état DEES pour les enfants en situation de handicap
- ▶ Des postes supplémentaires, des formations adaptées ainsi que du matériel pédagogique inclusif pour l'accueil des enfants en situation de handicap et « à besoins particuliers »
- ▶ Des temps de réunions hebdomadaires incluant les vacataires et les ASEM. Le choix laissé à chaque ASEM de s'engager volontairement à effectuer ou non les TAP
- ▶ La limitation des regroupements d'accueils de loisirs en semaines extrascolaires
- ▶ 1 bureau pour chaque REV avant la rentrée de septembre 2024
- ▶ L'uniformisation des missions et des procédures de recrutement des personnels d'action éducative (CTAE et CMFAE) sur l'ensemble des CASPE

► RÉMUNÉRATIONS ET CARRIÈRES

- ▶ Des évolutions statutaires (catégorie B pour les AAAS et les ASEM, catégorie A pour les RAE/CTAE/ CMFAE, les REV et les adjoint.es éducatives de l'Action collégiens)
- ▶ L'augmentation des régimes indemnitaires (prime IFSE)
- ▶ 130 euros de prime mensuelle pour les animateurs.trices lecture
- ▶ 130 euros de NBI + prime pour les REV S
- ▶ 108 euros de prime mensuelle pour les animateurs.trices volontaires brigades des CASPE (montant équivalent à la prime des agent.es volant.es)
- ▶ L'attribution de NBI (REP/REP+) et de primes spécifiques (personnels d'écoles polyvalentes, nombre d'enfants accueillis, nombre d'enfants à besoins particuliers)
- ▶ L'attribution de la prime journalière de coordonnateur.trice à tous les collègues travaillant en CASPE l'été (CTAE/CMFAE/REV)
- ▶ L'alignement de la prime TAP à 79 euros pour les ASEM
- ▶ Des revalorisations indiciaires des contractuel.les tous les 3 ans comme prévu par le décret
- ▶ L'augmentation conséquente des taux de vacation pour les vacataires occasionnels
- ▶ L'évolution du nom des REV en Directeur Ville DV

NOUS INVITONS LES AUTRES SYNDICATS DE LA DASCO A NOUS REJOINDRE POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE MOBILISATION UNITAIRE ET MASSIVE DU SECTEUR DE L'ANIMATION PARISIENNE